



LA SIMPLIFICATION DU DROIT

Jeudi 12 mai 2016

9h15 / ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h45 / INTRODUCTION

M. Jean-Louis Héryn, Secrétaire
général de la Présidence du Sénat

10h / THÈME N° 1

DÉFINITION ET ENJEUX
DE LA SIMPLIFICATION

Ce premier thème vise à réfléchir sur les différentes conceptions possibles de la simplicité du droit, qui peuvent mêler des notions très différentes (concision, précision, stabilité, prévisibilité, souplesse...) selon le pays ou le point de vue (législateur, juge, praticien, acteur économique) duquel on se place.

Interventions :

- **Mme Daniela Piana**, professeur à l'Université de Bologne ;
- **M. François Molinié**, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation (SLC).

10h20 / ÉCHANGES AVEC LA SALLE

11h / THÈME N° 2

COMMENT SIMPLIFIER ?

Ce second thème vise à explorer les moyens de rendre le droit plus simple, dans son élaboration comme dans son application et son interprétation.

Interventions :

- le point de vue des législateurs
Mme Élisabeth Lamure, sénatrice (Rhône – Les Républicains), présidente de la Délégation aux entreprises ;
- le point de vue des juges
M. Bernard Stirn, président de la section du contentieux du Conseil d'État.

11h20 / ÉCHANGES AVEC LA SALLE

*La participation à ce colloque est gratuite.
Merci de vous munir d'une pièce d'identité.*